

19 DEC. 2022

DÉPARTEMENT
DES
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

VILLE DE SAINT-JEAN-DE-LUZ



Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 29

**N° 9 - Piscine sports-
loisirs : approbation
tarifs 2023**

Rapporteur : Pello
Etcheverry, 1er adjoint

REPUBLIQUE FRANCAISE

AFFICHÉ LE 16 DEC. 2022

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 décembre 2022 à 18 heures

Le conseil municipal de la ville de Saint-Jean-de-Luz s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-François Irigoyen.

Présents :

Jean-François Irigoyen, maire
Pello Etcheverry, 1^{er} adjoint
Patricia Arribas-Olano, 2^{ème} adjoint
Jean-Daniel Badiola, 3^{ème} adjoint
Nathalie Morice, 4^{ème} adjoint
Eric Soreau, 5^{ème} adjoint
Christine Duhart, 6^{ème} adjoint
Guillaume Colas, 7^{ème} adjoint
Laurence Ledesma, 8^{ème} adjoint

Manuel Vaquero, Charlotte Loubet-Latour, Delphine de Torregrosa, Thomas Ruspil, Guillaume Boivin, Serge Peyrelongue, Béatrice Chauffard, Loïc Jouenne, Christine Gonzalo, Pascale Fossecave, Sylvie Dargains, Monique Labattut, Bruno Garraialde, Manuel de Lara, Isabelle Tinaud-Nouvian, Nicolas Charrier, Pascal Lafitte, Yvette Debarbieux, Marie-Hélène Dupuy-Althabegoity, Hugo Maillos, conseillers municipaux en exercice.

Pouvoirs :

- Jean-Luc Casteret, 9^{ème} adjoint, à Jean-François Irigoyen, maire
- Benjamin Marcille, conseiller municipal, à Bruno Garraialde, conseiller municipal
- Gaëlle Lapix, conseillère municipale, à Manuel de Lara, conseiller municipal (à partir de la délibération n°5)

Absents :

Noémie Troubat

Date de la convocation : 2 décembre 2022

Conformément au code général des collectivités territoriales, article L 2121-15, Loïc Jouenne a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'il a acceptées.

N°9 – FINANCES

Piscine sports-loisirs : approbation tarifs 2023

M. Etcheverry, adjoint, expose :

Par délibérations des 2 juillet 2021 et 10 décembre 2021, la commune de Saint-Jean-de-Luz a fixé la grille tarifaire des droits d'entrée de la piscine sports-loisirs. A compter du 1^{er} janvier 2023, cette grille tarifaire est modifiée pour les seuls tarifs applicables aux scolaires du premier degré qui sont extérieurs à la commune. Le détail de cette évolution est indiqué dans le tableau suivant :

Activités assujetties à TVA (20%)	Tarification en € TTC au 1/01/2022		Tarification en € TTC au 1/01/2023	
	Résident	Extérieur	Résident	Extérieur
Tarifs perçus auprès des usagers - prestations "espace aquatique" (TVA à 20%)				
<i>Entrée unitaire adulte</i>	4,50 €	5,20 €	4,50 €	5,20 €
<i>Entrée unitaire - de 16 ans</i>	3,50 €	4,20 €	3,50 €	4,20 €
<i>Entrée unitaire Synergie</i>	4,20 €		4,20 €	
<i>Carte individuelle Famille nombreuse</i>	18,00 €		18,00 €	
<i>Entrée unitaire Famille nombreuse</i>	2,80 €	3,10 €	2,80 €	3,10 €
<i>Carte 12 entrées Adulte</i>	45,00 €	52,00 €	45,00 €	52,00 €
<i>Carte 12 entrées Enfant</i>	35,00 €	42,00 €	35,00 €	42,00 €
<i>Carte 10 heures (nominative)</i>	27,00 €	30,00 €	27,00 €	30,00 €

Tarifs perçus auprès des usagers - prestations "activités aquatiques encadrées" (TVA à 20%)				
<i>1 séance d'activité (entrée piscine non comprise)</i>	10,50 €		10,50 €	
<i>5 séances d'activité (entrée piscine comprise)</i>	60,00 €		60,00 €	
<i>10 séances d'activité (entrée piscine comprise)</i>	119,00 €		119,00 €	
<i>Trimestre activité (entrée piscine comprise)</i>	135,00 €		135,00 €	
<i>Stage 5 séances de perfectionnement à la natation</i>	50,00 €		50,00 €	
<i>Stage 10 séances de perfectionnement à la natation</i>	93,00 €		93,00 €	
<i>Formule anniversaire (par enfant)</i>	9,00 €		9,00 €	
<i>Séance forme active</i>	16,30 €		16,30 €	

Tarifs perçus auprès de prestations "couplées" (formules & abonnements multi-activités) (TVA à 20%)				
<i>Abonnement annuel Adulte</i>	172,00 €		172,00 €	
<i>Abonnement annuel Enfant</i>	129,00 €		129,00 €	
<i>Abonnement annuel 2 enfants</i>	215,00 €		215,00 €	
<i>Abonnement annuel Couple</i>	300,00 €		300,00 €	
<i>Pass piscine illimité + 1 activité hebdo *</i>	40,00 €		40,00 €	
<i>Pass piscine illimité + 2 activités hebdo *</i>	50,00 €		50,00 €	
<i>Frais de dossier (uniquement lors de l'achat du 1er pass)</i>	51,00 €		51,00 €	

* 1 séance d'activité au choix sur la période scolaire uniquement - 1 accès piscine par jour

Tarifs perçus auprès des usagers Prestations "institutionnels" (TVA à 20%)		
Ligne d'eau club Commune (dans le cadre du contrat)	20,00 €	20,00 €
Ligne d'eau club Commune (au-delà de 20h00 dans le contrat)	16,00 €	16,00 €
Ligne d'eau club Commune (au-delà de 20h00 dans le contrat)	20,00 €	20,00 €
Compétition 1/2 journée le WE	409,00 €	409,00 €

Autres produits (TVA à 20%)		
Location ligne d'eau / heure (assos loisirs)	25,50 €	25,50 €
Location bassin d'apprentissage - 1h	92,00 €	92,00 €
Mise à disposition d'un BEESAN - 1h	36,00 €	36,00 €
Brevet de natation	4,10 €	4,10 €
Remplacement de carte perdue	4,10 €	4,10 €

Activités non assujetties à TVA	Tarification en € TTC au 1/01/2022		Tarification en € TTC au 1/01/2023	
	Résident	Extérieur	Résident	Extérieur
Tarifs perçus auprès des scolaires (non assujettissement à TVA)				
Primaires publics Commune (par classe et par séance) - 40mn	gratuité		gratuité	
Collèges et Lycées Commune (par classe et par séance) - 1h	32,55 €		32,55 €	
Primaires hors Commune (par classe et par séance) - jusqu'à 15 élèves				
Primaires hors Commune (par classe et par séance) - à partir de 16 élèves				
Primaires hors Commune (par classe et par séance) (sans distinction du nombre d'élèves)		64,20 €		85,60 €
Collèges et Lycées hors Commune (par classe et par séance)		32,55 €		32,55 €

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver la nouvelle grille tarifaire de la piscine de Saint-Jean-de-Luz à compter du 1^{er} janvier 2023, telle qu'exposée ci-dessus.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- Vu l'avis favorable de la commission municipale « Finances, Administration générale, Ressources humaines » du 30 novembre 2022,
- Approuve la nouvelle grille tarifaire de la piscine de Saint-Jean-de-Luz à compter du 1er janvier 2023, telle qu'exposée ci-dessus.

Adopté à 28 voix

4 abstentions (M. Lafitte, Mme Debarbieux, Mme Dupuy-Althabegoity, M. Maillos)

- pour extrait conforme
- ont signé au registre tous les membres présents

Le Maire,

Jean-François Irigoyen

